

Avenant 1 arrêté n°2025-036-Faculté des Sciences et des Sciences de l'Ingénieur (SSI)

NOM DU SERVICE REDACTEUR

Arrêté portant composition de jury d'examens

Arrêté de nomination du jury de DEUST Animation et gestion des activités physiques, sportives ou culturelles

Le directeur de composante,

Vu le Code de l'éducation et notamment l'article L613-1 ;
Vu l'arrêté du 16 juillet 1984 relatif au diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques ;
Vu les statuts modifiés de l'université Bretagne Sud ;
Vu le règlement des études et des examens de l'université Bretagne Sud adopté par la CFVU du 16 juin 2022 et consolidé dans sa version du 13 juin 2024 ;
Vu la délibération n°74-2016 du conseil d'administration du 08 juillet 2016 relative à la délégation de pouvoir en matière de nomination des membres de jury accordée par le président aux directeurs de composantes ;

Arrête

Article 1. Le jury de DEUST animation et gestion des activités physiques, sportives ou culturelles est constitué de la façon suivante au titre de l'année universitaire 2025-2026 :

	1 ^{er} semestre	2 nd semestre	Année
DEUST 1	Président MATELOT David (E)	Président MATELOT David (E)	Président MATELOT David (E)
	FRADET Laetitia (EC)	FRADET Laetitia (EC)	FRADET Laetitia (EC)
	CAZAUX Clara (E)	MALTAGLIATI Silvio (E)	MALTAGLIATI Silvio (E)
	HARDY Gabriel (E)	Elise ALLARD- LATOURE (E)	Elise ALLARD- LATOURE (E)



	1 ^{er} semestre	2 nd semestre	Année	Diplôme
DEUST 2	Présidente ALLARD-LATOURELISE (E)	Présidente ALLARD-LATOURELISE (E)	Présidente ALLARD-LATOURELISE (E)	Présidente ALLARD-LATOURELISE (E)
	MATELOT David (E)	MATELOT David (E)	MATELOT David (E)	MATELOT David (E)
	MALTAGLIATI Silvio (EC)	MALTAGLIATI Silvio (EC)	MALTAGLIATI Silvio (EC)	MALTAGLIATI Silvio (EC)
	MOUILLEAU Frédéric (E)	ORIVAL Tony (E)	ORIVAL Tony (E)	ORIVAL Tony (E)
		COINTO Benoit (E)	COINTO Benoit (E)	COINTO Benoit (E)

E=Enseignant, EC=Enseignant-chercheur, P=Professionnel

Article 2. Le Directeur de l'UFR SSI est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 3. Le présent arrêté fait l'objet d'une publicité sur le site internet de l'Université dans les conditions définies par la délibération n°75-2015 du conseil d'administration du 10 juillet 2015.

À Lorient, le 15/04/2026
Le directeur de l'UFR SSI

Gilles DURRIEU

